

Mairie de Fontenay le Vicomte

ARRETE DU MAIRE REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

N° 2024/20

Le Maire de la Commune de Fontenay le Vicomte

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212.2, L2213.1 et L2212.2

Vu le Code de la Route, et notamment ses articles R44 et R225

Considérant qu'à l'occasion de la messe des Rameaux le dimanche 24 mars 2024, une procession est prévue depuis la croix située à l'entrée de la Rue de la Mairie jusqu'à l'Eglise St Rémi,

ARRETE

<u>Article 1</u>: Le dimanche 24 mars 2024 entre 09h30 et 11h00, la circulation et le stationnement seront interdits dans la Rue de la Mairie.

Article 2 : La sécurité des participants sera assurée par une barrière de police.

<u>Article 3</u>: Madame le Maire, Mesdames les secrétaires de Mairie, Messieurs les employés communaux des services techniques, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Ballancourt, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié par affichage dans les lieux habituels dans le Village.

Fontenay le Vicomte le 12 mars 2024

Le Maire V. MICK RIVES